

Annexe n°2

Vu pour être annexé

à l'arrêté n° 2026-01

Pour le préfet

du

JAN. 2026 et par dérogation,

de la section générale



[Handwritten signature of Frédéric POISOT]

Frédéric POISOT



LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

Demande d'autorisation de pénétrer et d'occupation temporaire

Au titre des articles 1 et 3 de la loi 29 décembre 1892 relative aux
dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics

PLAN DE SITUATION

Commune de Marseille

2ème, 3ème, 15ème, et 16ème arrondissement

Ci-après figurent les plans de situation relatifs aux arrondissements concernés par la demande d'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de Marseille, dans les 2^e, 3^e, 15^e et 16^e arrondissements.

2^e Arrondissement



Figure 1. Plan de situation, 2e arrondissement (Source : Google Maps)

3^e Arrondissement



Figure 2. Plan de situation, 3e arrondissement (Source : Google Maps)

15^e Arrondissement

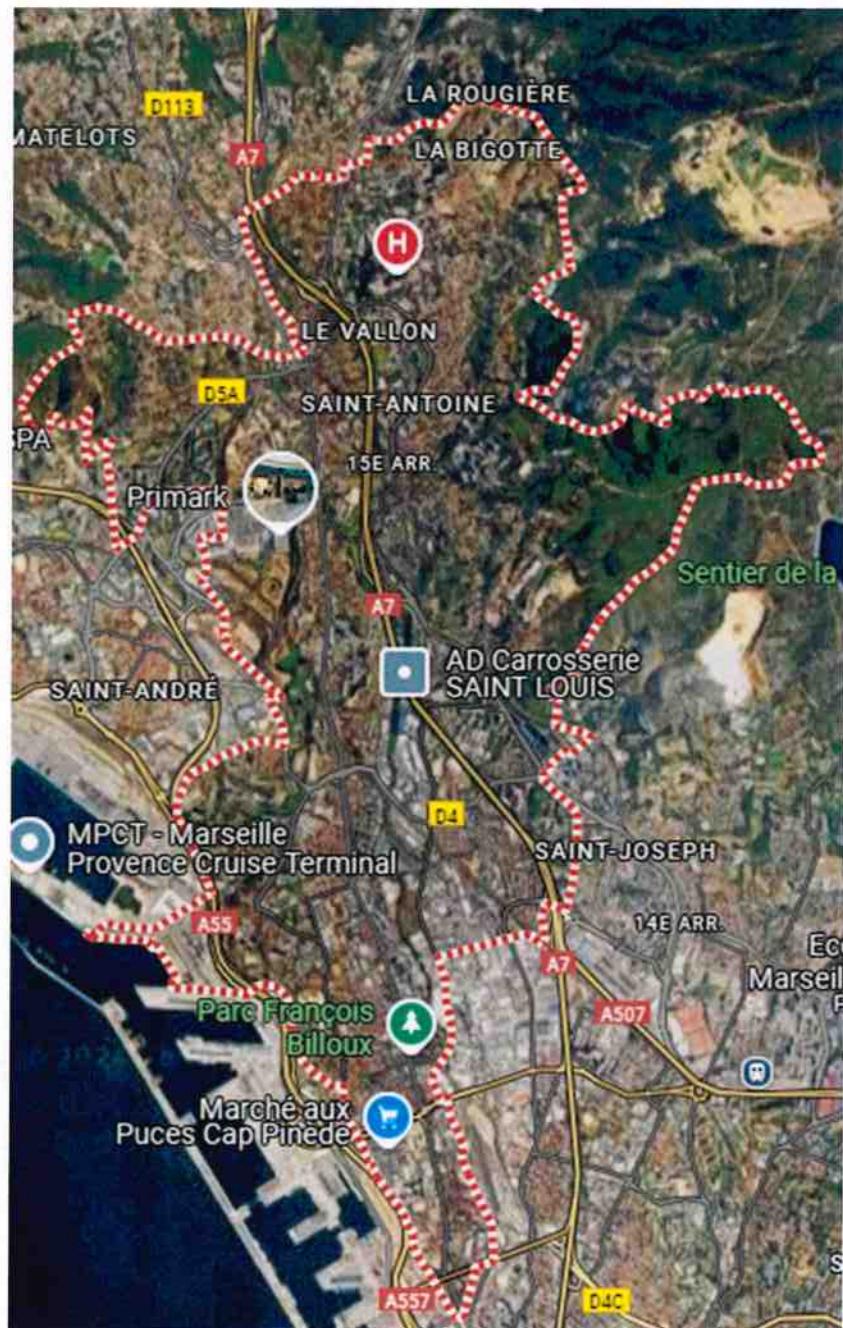


Figure 3. Plan de situation, 15^e arrondissement (Source : Google Maps)

16^e Arrondissement

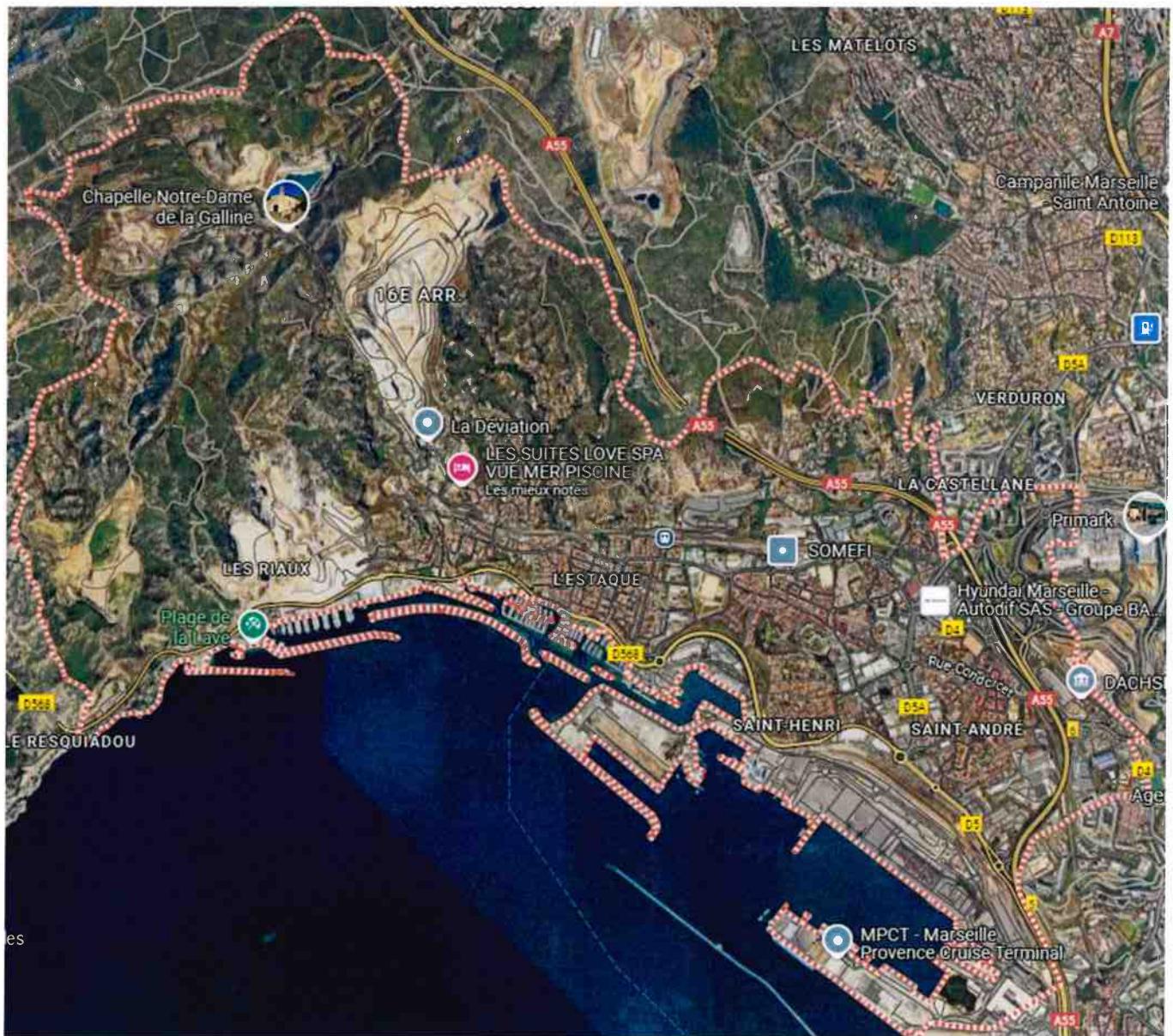


Figure 4. Plan de situation, 16e arrondissement (Source : Google Maps)